

**Analyse de discours et/ou sociolinguistique
confrontées à la langue
Changements discursifs en français actuel**

Il n'a pas été facile de décider quel ton donner à une intervention dans ce colloque. Encore moins facile du fait que je fais aujourd'hui la troisième intervention de Français, étant ainsi tributaire de ce qu'ont dit mes deux prédécesseurs. J'ai finalement choisi une option tout à fait différente de celle qu'ils ont adoptée tous les deux : je ne parlerai pas du tout de l'œuvre de Michel Pêcheux, pas davantage de l'homme Michel Pêcheux. Alors, vous direz-vous, pourquoi parler dans ce colloque ?

Je suis linguiste, plus précisément sociolinguistique et en même temps syntacticienne, syntacticienne du français parlé. Je n'ai jamais pratiqué l'analyse de discours. Si mon parcours a croisé celui de Michel Pêcheux, et de façon générale de l'analyse de discours, c'est que j'ai toujours tenu l'approche que les questions qui me semblent intéressantes à poser sur la langue, c'est dans l'usage dans la langue, que l'on peut appeler « discours » qu'elles prennent corps, parce que c'est là que se construisent les effets de sens.

Je partirai donc de quelques aspects des changements discursifs ou pragmatiques dans le français actuel, qui concernent tous les types de discours. Je m'interrogerai dans un deuxième temps sur leurs manifestations linguistiques, avec pour objectif final d'interroger les relations entre la sociolinguistique et l'analyse de discours, et de montrer que l'opposition de leurs objets comme de leurs méthodes n'est pas aussi tranchée qu'il a pu être pensé à une certaine époque. On la rend d'autant plus tranchée d'ailleurs, qu'en pensant « sociolinguistique », on évoque avant tout la grille quantitativiste, oubliant l'existence d'une sociolinguistique interprétative.

Cette interrogation implique de reconsidérer des principes linguistiques que l'on croit bien assis, comme la différence entre l'oral et l'écrit, ce qui permet l'intégration de questions de discours dans la sociolinguistique. Justement, tel sera le fil conducteur de ma réflexion. Travaillant sur le « style », je n'ai jamais trouvé dans la sociolinguistique d'interprétation satisfaisante pour certains phénomènes qui avaient été observés.

D'abord un mot sur ce que j'entends par « style ». J'adopte en effet, faute de mieux, le terme des Anglo-saxons, que les Français nomment de façon si maladroite « niveaux de langue ». Par « style », on entend la propriété des langues selon laquelle, partout pour autant que l'on sache, les usagers des langues disposent de répertoires diversifiés dans leur langue. Cette diversification intervient soit en fonction des circonstances, de la situation et des participants à l'échange (style situationnel, en réponse à certaines composantes d'une situation), soit selon les ressources déployées dans les interactions (style initiatif, permettant au locuteur de redéfinir partiellement une situation).

Le phénomène du style qui m'intéresse particulièrement, c'est ce que les sociolinguistes voient comme un relâchement. Nombreux en effet sont les auteurs, même chez les linguistes qui ne sont pas spécialement intéressés au discours, à avoir noté une dérive vers l'informel. Mais faute de prendre en compte les discours dans un cadre plus vaste, ils ne peuvent rien faire de cette remarque, et se contentent d'entonner la plainte de la langue qui se dégrade (discours de type *France, ton français fout le camp !*; ou bien *les jeunes ne connaissent plus la subtilité d'usages diversifiés*).

1. Changements discursifs intervenus dans les ordres du discours

Des réflexions issues à la fois de l'analyse de discours (Fairclough), de la sociolinguistique (Gumperz), ou de la pragmatique (Blommaert, Levinson), permettent de mettre à jour des tendances générales dans les « changements discursifs ». Elles concernent non les événements discursifs, mais des changements dans les usages langagiers et les pratiques discursives. Ces tendances ne sont pas séparables de changements sociaux et culturels, qui sont habituellement peu pris en compte par les linguistes.

Ces tendances sont-elles spécifiques au français, ou plus générales ? Expriment-elles des phénomènes trans-nationaux, compte tenu de la mondialisation

ou globalisation, qui affecte toutes les sociétés développées, et les fait tendre vers l'adoption de caractères partagés, dans l'inscription des langues comme dans les structures sociales ?

1.1. Tendances vers la démocratisation

L'analyse de discours et la sociolinguistique ont classiquement souligné l'existence de relations étroites entre la formation d'une langue nationale et le développement de la scolarisation. La scolarisation se traduisant par un fort marquage social de la domination dans les usages du discours. Ces manifestations de l'autorité dans la langue semblent aujourd'hui se présenter d'une tout autre façon.

Ainsi, selon Fairclough, un changement qu'il appelle « démocratisation », qu'il décrit comme une modification dans les droits, se traduit par une « suppression d'inégalités et d'asymétries dans les droits, les obligations et le prestige de groupes d'individus, d'un point de vue linguistique et discursif ».

La démocratisation se mesure pour lui à travers cinq facteurs. Trois d'entre eux ne seront pas développés ici, car ils concernent des phénomènes davantage macro-sociolinguistiques. Il s'agit 1. des relations entre langues/dialectes/accents, en particulier reconnaissance d'accents non standard et non centraux ; 2. de l'accès élargi à des discours « prestigieux », en particulier avec l'accès de femmes à de nouvelles professions ; 3. du combat contre les formulations sexistes.

Par contre, deux autres aspects de ce processus de démocratisation relèvent directement de phénomènes observés en sociolinguistique, dans l'étude du style.

La tendance vers la démocratisation s'exprime à travers l'élimination des marqueurs de hiérarchie et de statut les plus ostensibles, et par le glissement vers la généralisation de styles informels. Cette diffusion des styles informels ne veut pas dire que les structures formelles disparaissent, mais simplement qu'il y a glissement du formel à l'informel, des circonstances qui auparavant imposaient le formel pouvant aujourd'hui donner lieu à des styles informels.

1.1.1. Simplification des modes d'adresse et du fonctionnement de la politesse

Les « modes d'adresse », qui sont au cœur des processus de sociation, c'est-à-dire des coordinations sociales entre les locuteurs, apparaissent de moins en moins sophistiqués. Ainsi, on ne donne plus les titres en France, comme *docteur*, *ingénieur*, *professeur*, et de plus en plus symétriques (à une adresse en

monsieur/madame, on répond par *madame/monsieur*, même quand il y a différence de statut). Les règles du tutoiement/vouvoiement se sont déplacées plusieurs fois dans le courant du siècle (trois exemples : 1) en 68, on a pu constater une extension du tutoiement ; 2) différence entre la France et le Québec, où l'on peut tutoyer un inconnu, comme un commerçant ; 3) règles entre jeunes partageant une tâche, où le tutoiement est automatique).

Cette simplification de l'adresse va vers une valorisation de l'informel et de la simplicité, et il reste à se demander quelle en est la signification profonde.

1.1.2. Directives données de façon indirecte

La façon dont les locuteurs construisent les ordres et directives est directement liée elle aussi aux processus de sociation, et plus généralement de sociabilité.

Il ne s'agit pas seulement ici de l'usage préférentiel de certains mots, mais aussi de la construction des énoncés. Des exemples en sont : 1) un recours plus fréquent aux actes de langage indirects (dire « il fait froid dans cette pièce » pour demander de fermer la fenêtre), 2) les modalités de gestion de la conversation, 3) la tendance à l'adoucissement des asymétries dans les droits, comme l'organisation des tours de parole, la gestion du questionnement, la mesure dans laquelle un participant peut initier un nouveau sujet de conversation...

Ce changement se manifeste aussi largement dans la modification des contacts et des interactions dans les relations de service et dans les relations de travail.

1.1.3. Le vocabulaire d'expertise

Les observateurs étrangers ont souligné l'importance du rôle joué en France (en tous cas au moins depuis l'après-guerre de 40) par un certain nombre de pratiques langagières d'expertise, réelle ou mimée. Ainsi de l'usage de sigles, comme la *PAC* pour *politique agricole commune*, *RTT* pour *réduction du temps de travail*..., ou encore de troncations (*délib* pour *délibération*, *redac'chef* pour *rédacteur en chef*...). Ces deux catégories, comme le recours à des termes techniques, s'appuient sur une connivence, vraie ou prétendue, entre interlocuteurs, et en tous cas sur la mise en scène d'un savoir partagé.

Il y a donc un véritable enjeu dans les conversations autour du vocabulaire spécialisé, qu'il soit imposé, ou « traduit » pour les non-experts, comme dans l'exemple (1) :

- (1) *médecin* : aggravation de l'état général
- *accompagnateur de la patiente* : pardon <
- *médecin* : elle a tout qui va mal
-

1.1.4. Conversationnalisation

Il y a extension du champ de la conversation, à la base réservée au mode privilégié de la communication entre pairs. Elle paraît s'étendre du secteur privé à la sphère publique. La conversation devient ainsi un modèle pour tous les genres oraux (voir les interviews), et elle est même singée dans l'écrit, comme dans les journaux, à la fois par le vocabulaire familier et par une approximation de la prosodie, comme les points de suspension et les points d'exclamation.

Il y a ainsi « conversationnalisation » de tous les genres, qui apparaissent conçus sur le modèle du bavardage décontracté, comme dans les « chats ».

1.1.5. Bilan sur la « démocratisation »

La question est ici posée : s'agit-il là de changements superficiels, ou profonds ?

Le discours constitue un puissant instrument de contrôle, non seulement de l'information, mais aussi des relations sociales. Or, le contrôle peut se manifester tout autant comme contrôle formel (transfert de droits à une autorité) que comme contrôle *de facto*.

La domination peut être ouverte ou couverte, formelle ou informelle. Mais il ne s'agit pas de tout ou rien, car il y a affrontement entre ceux qui veulent conserver un pouvoir qui leur est en partie octroyé par le discours, et ceux qui ont intérêt à une démocratisation. Les asymétries peuvent ainsi devenir moins brutales, mais aussi plus subtiles. Un seul exemple de cette subtilité accrue : quel est, parmi les participants à une réunion, celui qui a le pouvoir de résumer ou de synthétiser ce qui vient d'être dit ? Les mécanismes de contrôle deviennent ainsi plus complexes en devenant plus subtils.

Ces modifications des formes du contrôle ont été décrits dans le livre de Boltanski et Chiapello (1999), qui le mettent directement en relation avec les transformations dans le gouvernement des organisations.

1.2. Tendance vers une technologisation des discours

Contrairement à la démocratisation, qui apparaissait comme un lieu de confrontation et de conflits possibles, donc un lieu d'enjeux, cette deuxième tendance concerne un changement concerté, et une intervention consciente, reflétant les rapports entre pouvoir et pouvoir de la langue et du discours.

1.2.1. Définition

La technologisation est définie comme « tendance à accroître le contrôle sur des parties de plus en plus nombreuses de la vie des gens ». Il s'agit d'une colonisation des modes de vie par les systèmes de l'état et de l'économie.

La technologisation est réalisée à travers la domination de quelques *techniques* discursives fondamentales, présentées comme ayant un caractère trans-contextuel, donc décontextualisé :

- l'interview
- l'enseignement
- la publicité, l'une des variantes de la marchandisation

Qu'est-ce qu'ont en commun ces techniques, outre le rôle des questions/réponses qui peut faire penser à une généralisation du modèle de l'interview, de l'enseignement ou du catéchisme ? En simulant la symétrie et l'informalité, elles subordonnent les autres aspects de la pratique discursive à des buts stratégiques et instrumentaux.

Ce fonctionnement débouche de fait sur une conception normative de la langue, comme ensemble déterminé de pratiques, avec une colonisation généralisée par le genre « publicité ». Les techniques discursives deviennent de plus en plus l'affaire d'experts, auxquels on délègue une maîtrise technique sur les discours. Elles peuvent ainsi s'apprendre (travail sur le phrasé, l'intonation, le vocabulaire, les gestes, la tenue de corps, tout autant que sur ce qu'il y a à dire et la façon de le présenter...), et l'entraînement à ces techniques est désormais généralisé à tous les niveaux de formation (par exemple dans les écoles de commerce, à Sciences Po ou à l'ENA), avec une part inévitable, quoique déniée, de manipulation. Voir aussi le passage de tout homme politique par ces techniques dans l'entraînement à la parole publique.

Ici aussi, la conversation s'impose comme modèle, avec simulation de la symétrie et de l'informalité. Quand il y a appropriation de la conversation par les institutions, la sphère privée s'étend au domaine public.

1.2.2. La marchandisation

Cette tendance est particulièrement importante dans la globalisation. La marchandisation (*commodification*) est définie comme le « procès par lequel des domaines sociaux et des institutions dont l'objet n'est pas la production de marchandises, en viennent à être organisés et conceptualisés en termes de production, distribution et consommation de biens ».

On en voit une illustration avec l'omniprésence, dans des types de discours qui ne sont pas économiques, de termes comme *industries, clients, consommateurs...*, donnant naissance à une nouvelle vulgate planétaire prenant la force de performatif pour créer le monde économique qu'elle instaure.

Le lien est étroit entre la technologisation des discours et la marchandisation, par le vocabulaire des compétences.

1.3. Conclusion sur les tendances discursives : d'apparentes contradictions

La présentation isolée des tendances produit un effet d'abstraction, certes utile pour une présentation, mais qui a un effet figeant en ne tenant pas compte des interactions entre tendances, et en les montrant comme uni-directionnelles. Si elle permet une première approche didactique, elle gomme la complexité effective des discours, leur complexification croissante, leur hétérogénéité, voire leur contradiction.

Les tendances peuvent avoir des effets contrastifs et des valeurs tout à fait différentes, selon les articulations où elles entrent. Elles sont ainsi ouvertes à des investissements politiques et idéologiques diversifiés, et elles ne s'imposent pas de façon univoque et consensuelle.

« Démocratisation » et « marchandisation » peuvent apparaître en contradiction :

- la démocratisation est en effet un gain, par les acteurs, d'un affaiblissement du contrôle social ;

- marchandisation et technologisation aboutissent au contraire à l'accroissement du contrôle.

Pourtant, la relation est encore plus complexe. La marchandisation a besoin de s'appuyer sur la démocratisation, par une prise de distance envers les relations traditionnelles entre les détenteurs de l'autorité et ceux qui subissent l'autorité, au profit du consommateur. Le pouvoir n'est pas exprimé ouvertement, et il peut y avoir des tensions.

La convergence entre démocratisation et marchandisation nous permet de comprendre des caractéristiques communes à un niveau profond, en particulier dans la façon dont ces tendances affectent la constitution de l'identité par le discours. Il s'agit de mouvements vers une identité plus autonome, auto-déterminée, dans laquelle le sujet aurait la capacité et la volonté de choisir.

L'impact de ces tendances sur les ordres de discours locaux est variable : certains ordres de discours sont très soumis à la démocratisation ou à la marchandisation, d'autres le sont moins.

L'effet est une relative fragmentation des normes et des conventions discursives, avec la rupture ou la perte d'efficace d'ordres locaux de discours. De façon plus fine, la fragmentation a trois conséquences :

1) plus de variabilité de la pratique discursive (il y a des façons très diverses de conduire la même activité, comme un entretien médical) ;

2) une prédictabilité moindre pour les participants d'un événement discursif, et plus de place laissée à la négociation (par ex., négociation d'une interview) ;

3) une plus grande perméabilité à des ordres de discours émanant de l'extérieur du domaine.

Paradoxalement, la fragmentation des ordres locaux de discours semble ouvrir la porte à la technologisation, à travers la perméabilité. Le paradoxe, c'est que la fragmentation apparaît comme un relâchement de la régulation de la pratique discursive, alors que la technologisation en est au contraire un renforcement. Quand les ordres locaux de discours sont stables et autonomes, ils sont régulés de façon interne, soit par des mécanismes explicites, soit par des pressions implicites. Mais aujourd'hui, ce sont des experts qui régulent la pratique.

Cependant, cette présentation apparaît à sens unique, car les techniques de pouvoir sont interprétées seulement comme outils de domination. Or, la démocratisation est ambivalente, soit réelle relâchement des normes, soit technologie stratégique. Et même en ce dernier cas, la technologie n'est pas nécessairement définitive. La démocratisation dans les discours est une stratégie risquée, qui risque toujours d'être prise au pied de la lettre, laissant possibles des

retournements, des résistances, des compromis. Ceci peut donner naissance à un grand nombre de discours mixtes ou hybrides, concourant à la complexification discursive.

2. Les manifestations linguistiques des effets discursifs

Pourquoi nous être arrêtés si longuement aux nouvelles tendances à l'œuvre dans l'ordre du discours ? Sans elles, il apparaît difficile de comprendre les manifestations linguistiques. Aussi, dans une seconde partie, allons-nous nous intéresser à la façon dont ces tendances discursives larges se manifestent dans des fonctionnements d'éléments précis.

Le point de vue que nous adoptons, dicté davantage par les propriétés des catégories linguistiques que par leur organisation discursive, manifeste la façon dont un linguiste peut aborder la langue dans son usage social et discursif. Nous parlerons de la façon dont le sens peut être forgé par certaines options de grammaire ou de style, puisque nous écartons délibérément ici les phénomènes prosodiques, en particulier l'intonation, afin de rester au niveau de ce qu'il y a de commun entre oral et écrit, et entre institutionnel et ordinaire.

2.1. Le « travail linguistique » de certains éléments discursifs

Dans une tradition qui remonte à Jakobson, on sait que les langues diffèrent entre elles à la fois par ce qu'elles excluent et par ce qu'elles imposent. Certaines catégories grammaticales ont des propriétés discursives comparables selon les langues (par exemple, la différence entre nom et pronom dans la donation de la référence), et d'autres diffèrent selon les langues (par exemple, le jeu des temps, aspects et modalités ; ou les nominalisations, dont la facilité de construction diffère selon les langues).

Aussi faut-il commencer par passer en revue le « matériau discursif » que sont les lieux d'enjeux discursifs. On se demandera ainsi quel est le « travail » linguistique donc discursif accompli par chaque phénomène discursivement intéressant.

Voici quelques exemples pour le français, qui d'ailleurs concernent aussi d'autres langues indo-européennes. Nous nous contenterons d'évoquer des phénomènes à un niveau relativement global d'organisation discursive, en nous intéressant d'une part à la construction de catégories discursives, d'autre part à leur « texturisation », ou mise en texte. Un troisième niveau, celui de l'interdiscursif, ne sera pas du tout abordé ici.

2.1.1. La présentation du flux informatif

Il s'agit d'établir l'importance relative prêtée aux différents aspects de l'information. D'un point de vue typologique en effet, le français est une langue obéissant à un ordre « SVO ». Mais il apparaît qu'il n'y a qu'à l'écrit que des phrases peuvent effectivement se présenter sous la forme SVO.

L'oral est souvent caractérisé par des clivages et des détachements, qui peuvent réaliser plusieurs effets. Ils peuvent fonctionner soit comme mise en proéminence informationnelle d'un ou de plusieurs SN (comme en (2), où l'on commence par poser les objets de discours communs aux deux interlocuteurs, pour ensuite présenter ce qui relie lesdits objets : structure thème-commentaire, avec implicite de connaissances partagées sur le monde) ; soit comme retardement d'apparition de l'élément informatif (comme en (3), où *truc* est l'élément informatif) :

(2) Jacqueline / sa mère / la bonne / elle la lui refile

(2a) la mère de Jacqueline lui refile sa bonne

(2b) Jacqueline / Michèle / Nicole / elle la lui refile

(3) ma sœur / y a son fourneau / quand on veut allumer / tu as rien à faire / y a un truc prévu pour

Sans aller jusqu'à dire que ce mode de structuration serait en soi dialogique, l'exemple (4), permettant (4a) et (4b), laisse place à des interruptions de l'interlocuteur ou à des incisives du locuteur – mettant en œuvre une prosodie spécifique, bien mieux que ne le permettrait (4c), recomposition imaginaire d'une séquence sans clivage, d'ordre SVO :

(4) Michèle / sa sœur / eh ben / le copain de sa sœur / il est bassiste dans un groupe rock

(4a) Michèle [qu'est-ce qu'elle a encore fait Michèle <] / sa sœur [je me souviens bien de sa sœur] eh ben le copain de sa sœur [je savais pas qu'elle avait un copain]...

(4b) Michèle [tu sais bien < cette fille qu'on avait rencontrée en vacances >] / sa sœur [une drôle de fille d'ailleurs] / eh ben / le copain de sa sœur [un très beau mec, soit dit entre nous]...

(4c) le copain de la sœur de Michèle est bassiste dans un groupe rock

2.1.2. Mode de présentation des acteurs, de l'action, des événements

Une figure banale de la donation des références concerne les dénominations : euphémismes, reformulations, dénominations multiples...

Les figures plus complexes passent par la syntaxe. Ainsi, le passif permet de passer d'un équilibre entre ce qui est accompli par le sujet et l'objet, à une marginalisation de l'agent en position finale, puis à sa possible mise à l'écart, pour aller jusqu'à un effacement total, grâce à une nominalisation (on notera aussi en (5c) et (5d) la différence entre la présentation par *il y a* ou par un verbe, lui aussi au passif :

(5) toutes les 20 mn, un homme viole une femme

(5a) toutes les 20 mn, une femme est violée par un homme

(5b) toutes les 20 mn, une femme est violée

(5c) toutes les 20 mn, il y a un viol

(5d) toutes les 20 mn, un viol est perpétré

La nominalisation rend le même service discursif, avec un avantage supplémentaire. En effet, elle permet la construction d'un préconstruit (comme en (6), où la *crise du pétrole* est construit comme une évidence hors de toute discussion). Mais elle permet aussi d'ouvrir vers des possibilités de construction syntaxique, que l'on voit à l'œuvre dans « l'empaquetage informationnel », présenté comme typique de l'écrit. Les nominalisations constituent une certaine modalité de présentation de l'information, dite « intégration » (par opposition à la fragmentation, plus typique de l'oral) : empaquetage de plusieurs informations à la fois dans une seule unité, comme on le voit dans le démontage auquel se livre l'interlocuteur en (7) :

(6) la crise du pétrole a occasionné une réorganisation des structures économiques

(7) - qu'est-ce que ça veut dire < / la forte minéralisation du paysage parisien <
- ça veut dire qu'à Paris / y a plus d'arbres >

Les nominalisations constituent un élément central de « densité lexicale » : dans notre exemple, la nominalisation incriminée est soit à elle seule un titre de journal, soit elle participe d'une séquence complexe, elle-même constituée d'une cascade de nominalisations, comme en (7a) :

(7a) la forte minéralisation du paysage parisien a pour contrepartie la nécessité de procéder à une réélaboration de la conception de l'espace

Une autre façon d'obtenir le même effet d'effacement du sujet dans le procès est constituée par le recours à des verbes intransitifs, entraînant que les choses se produisent sans cause :

(8) beaucoup de substances solides finissent par se détériorer et pourrir dans la nature (écrit scientifique)

Enfin, un effet de procès sans sujet humain peut aussi être obtenu par les noms inanimés non humains placés en position de sujet discursif, comme quand dans des discours néo-libéraux les positions sujets sont systématiquement remplies par des noms, comme *le marché impose...*, *les nouvelles technologies font...*, *de nouvelles opportunités s'ouvrent...*

2.1.3. Les attitudes quant au statut de ce qui est asserté

Ici encore, nous avons affaire à la fois à des éléments de simple lexique, et à des éléments syntaxiques. De la première sorte, des termes lexicaux : adverbiaux comme *sans aucun doute* ou *il n'y a pas à douter que, peut-être, vraisemblablement...*, verbes d'attitudes propositionnelle (*je suis sûr que...*) Mais aussi la présentation au présent qui donne un statut atemporel à la proposition.

De la deuxième sorte, tout ce qui concerne l'incorporation et la représentation des voix des autres. Tout discours est hétéroglossique, laisse entendre de nombreuses voix outre celle de l'énonciateur, et est construit d'intertextualité. En font partie les nombreuses figures du discours rapporté, depuis la citation prétendue fidèle jusqu'au style indirect libre, en passant par le conditionnel journalistique (*le ministre aurait...*).

2.1.4. Conclusion sur les catégories linguistiques : les effets de sens

On retiendra que le « travail » effectué par une catégorie discursive n'est jamais univoque et prévisible d'avance, et que c'est précisément le fonctionnement dans la mise en discours qui l'investit de son sens. Et justement, un même effet discursif, ou un effet comparable, peut être obtenu à travers différents moyens linguistiques, comme on l'a vu avec le passif, la nominalisation, ou le recours à un verbe impersonnel. Ce qui n'empêche pas de préférer l'hypothèse sémantique et pragmatique selon laquelle si on le dit autrement, on dit autre chose, ce qui va à contre-courant de la sociolinguistique la plus répandue, avec sa notion cruciale de « variable ».

Il y a évidemment lieu de s'intéresser aussi à d'autres catégories, ce que nous ne ferons pas ici, faute de temps. Ainsi de l'expression de la cohérence et de la cohésion, de l'implication du locuteur, exprimée à travers les pronoms, adverbes, adjectifs, incises, négations, emphatiques, verbes d'attitudes propositionnelles,

amplificateurs ou atténuateurs..., de la mise en place de la structure interactionnelle, qui se voit dans les questions, les impératifs, la recherche de l'assentiment ou de implication de l'autre...

Mais ces catégories sont connues depuis longtemps. On terminera donc sur ce point en posant une question, de façon volontairement provocatrice : dans quelle mesure l'analyse du discours a-t-elle su manifester des avancées dans l'étude du matériau discursif ? Est-il encore possible aujourd'hui de mettre à jour des catégories linguistiques discursivement remarquables ? Peut-on faire autre chose que reproduire ce que nous a légué depuis longtemps la tradition rhétorique ?

2.2. Un effet du bougé de l'ordre du discours : la reconfiguration de la frontière entre oral et écrit

La différence entre oral et écrit apparaît suffisamment importante pour que nous la thématisons ici pour terminer, en tant qu'effet au carrefour des deux tendances de la démocratisation et de la technologisation.

2.2.1. Importance de l'opposition oral/écrit pour les disciplines du discours

La distinction entre oral et écrit constitue un enjeu dans les deux disciplines que nous voulons comparer, car la sociolinguistique est connue pour s'être donnée comme objet quasiment exclusif l'étude de l'oral spontané (avec l'illusion que l'on pourrait isoler un tel objet, même dans des sociétés de littératie où l'écrit est omniprésent, et souvent présent en amont d'une performance orale) ; quant à l'analyse de discours, elle s'est fortement scindée entre une tradition française ayant travaillé essentiellement sur l'écrit, et la tradition anglo-saxonne portant plutôt sur l'oral.

Nous évoquerons maintenant le bougé de l'opposition entre oral et écrit selon deux perspectives : les nouvelles technologies, et les nouvelles modalités de travail. Et nous en tirerons certaines conséquences quant à la conception de l'opposition.

2.2.2. Les technologies de la parole

Les discours sont-ils sensibles aux technologies? On pourrait dire que, tout au long du 20^e siècle, la mise au point de nouvelles technologies de la parole a constamment fait bouger la frontière entre oral et écrit.

Ce qui nous retiendra ici, ce sont les effets sociolinguistiques, dans la mesure où ils s'inscrivent dans des effets discursifs :

- téléphone, ou mise en relation entre interlocuteurs hors proximité spatiale, donc hors particularités linguistiques locales ;
- radio, cinéma parlant et télévision, ou confrontation passive à des accents diversifiés dans sa langue (conduisant à une plus grande acceptabilité ?) ;
- magnétophone, ou reproductibilité de la parole, donc possibilité d'en faire un objet d'étude : tel est le cas à partir des années 50, ce qui se concrétise vers les années 70 dans les collections de grands corpus oraux, qui permettent d'enfin savoir comment les gens parlent vraiment ;
- internet et SMS, ou retour de l'écrit dans une position dominante, même s'il s'agit d'un écrit qui ne signifie plus la belle langue, mais qui recherche certaines fluidités de la parole immédiate.

Les conséquences de cet ébranlement se font sentir dans la littérature et la prose journalistique, contaminée par le genre « conversation ». Il semble ainsi qu'on soit passé d'une période où l'objectif était « parler comme un livre », à une période actuelle dominée par un idéal « écrire comme on parle ». Voir la présentation du Journal Télévisé, entre les années 60 et aujourd'hui, ou les premières interviews « décontractées » (Yves Mourousi interviewant le Président de la République dans les années 80, assis sur un coin de table).

La reconfiguration des rapports entre oral et écrit s'appuie sur des effets induits par les nouvelles technologies de la parole, mais celles-ci n'en sont ni la source, ni la motivation essentielle.

2.2.3. L'organisation du travail et des institutions

De nouvelles modalités de travail, et de nouveaux fonctionnements des institutions, rendent quotidiennes, pour un grand nombre d'utilisateurs de la langue, différentes formes conceptionnelles qui apparaissent en continuum sur un axe oral/écrit : préparation écrite d'exposés oraux, compte-rendus écrits de réunions, interviews d'embauche préparées par écrit, prises de parole publiques de moins en moins réservées à des professionnels de la parole (démocratie locale, associations), présentation du journal télévisé rédigé sur un prompteur selon un style tenant compte de l'oralisation ultérieure, rédaction de dialogues pour le cinéma ou la télévision...

Toutes ces manifestations ont pour effet d'introduire, d'un point de vue conceptionnel sinon médial, des formes intermédiaires entre l'oral et l'écrit.

2.2.4. Conclusion sur oral/écrit

On peut se demander dans quelle mesure c'était l'accès très différencié selon les locuteurs à ces deux catégories (écrit par culture, oral par usage de la parole publique) qui maintenait la forte différence que l'on connaît en français. Le statut de l'écrit comme « distinction » s'atténuerait avec la disparition de l'intérêt de la catégorie de lettré.

On fera entrer cette réflexion dans les enjeux de l'opposition entre tenants du « grand partage » (*great divide*, illustré en particulier par Jack Goody, mais aussi par la plupart des linguistes intervenus dans le débat), pour lesquels la différence matérielle et médiale entre oral et écrit suffit à distinguer parmi des types de discours, et tenants d'une approche contextuelle, pour lesquels ce sont les activités menées dans l'un ou l'autre ordre qui diffèrent réellement, et ont pour effet de creuser la différence.

Cette analyse s'avère d'ailleurs cohérente avec ce que l'on sait du fonctionnement de la variation, qui n'est pas monolithique et monotone, mais peut comporter des combinaisons inattendues, et même tendanciellement contradictoires.

3. Conclusion : retour à la confrontation entre analyse de discours et sociolinguistique

Dans les travaux anglo-saxons, le type de coupure qui en France encore aujourd'hui existe entre analyse de discours et sociolinguistique, se présente autrement, en particulier quant à l'opposition entre oral et écrit. L'AD française a surgi dans le champ en s'imposant à peu près exclusivement sur l'écrit, même s'il n'en va plus tout à fait ainsi aujourd'hui, au contraire de l'analyse de conversation et l'analyse de discours anglo-saxonne, toutes deux dévolues à l'oral. La distinction apparaît d'ailleurs d'autant moins tranchée qu'il n'y a aucune raison de faire sereinement confiance aux découpages dans les sciences humaines, dans les disciplines du discours pas plus qu'ailleurs. Ainsi, à quel type de secteur faudrait-il attribuer le courant américain qui se cristallise dans l'anthropologie linguistique (à entendre dans le contexte américain de « linguistic anthropology »), qui s'interroge sur des thèmes comme l'identité, et qui rejoint les interrogations d'un Blommaert ou des tenants britanniques de la « critical discourse analysis ».

Par contre, ce qui apparaît comme d'une importance majeure dès que l'on a quitté les fausses oppositions comme « oral vs écrit », c'est le poids des genres, à reprendre autrement que dans les catégories de la rhétorique. On peut d'ailleurs

noter que ce thème des genres, marginalisé voire oublié depuis des années, est en train de revenir sur le devant de la scène. Nous en prendrons pour finir deux illustrations : 1) l'intérêt renouvelé pour Bakhtine, pas seulement pour le principe du dialogisme, mais aussi pour les genres ; 2) les travaux de Biber 1988, qui a fait un relevé de tous les traits donnés par un auteur ou par un autre comme typique soit de l'oral soit de l'écrit. Il établit ainsi une hiérarchie entre les traits, au terme de laquelle il renonce à distinguer entre oral et écrit, au profit d'une distinction entre différents « genres », qui ne cherchent pas à retrouver les genres traditionnels, mais qui établissent des convergences inattendues.

Françoise Gadet

Analyse de discours et/ou sociolinguistique confrontées à la langue

Changements discursifs en français actuel

(1) *médecin* : aggravation de l'état général

- *accompagnateur de la patiente* : pardon <

- *médecin* : elle a tout qui va mal

(2) Jacqueline / sa mère / la bonne / elle la lui refile

(2a) la mère de Jacqueline lui refile sa bonne

(2b) Jacqueline / Michèle / Nicole / elle la lui refile

(3) ma sœur / y a son fourneau / quand on veut allumer / tu as rien à faire / y a un truc prévu pour

(4) Michèle / sa sœur / eh ben / le copain de sa sœur / il est bassiste dans un groupe rock

(4a) Michèle [qu'est-ce qu'elle a encore fait Michèle <] / sa sœur [je me souviens bien de sa sœur] eh ben le copain de sa sœur [je savais pas qu'elle avait un copain]...

(4b) Michèle [tu sais bien < cette fille qu'on avait rencontrée en vacances >] / sa sœur [une drôle de fille d'ailleurs] / eh ben / le copain de sa sœur [un très beau mec, soit dit entre nous]...

(4c) le copain de la sœur de Michèle est bassiste dans un groupe rock

(5) toutes les 20 mn, un homme viole une femme

(5a) toutes les 20 mn, une femme est violée par un homme

(5b) toutes les 20 mn, une femme est violée

(5c) toutes les 20 mn, il y a un viol

(5d) toutes les 20 mn, un viol est perpétré

(6) la crise du pétrole a occasionné une réorganisation des structures économiques

(7) - qu'est-ce que ça veut dire < / la forte minéralisation du paysage parisien <

- ça veut dire qu'à Paris / y a plus d'arbres >

(7a) la forte minéralisation du paysage parisien a pour contrepartie la nécessité de procéder à une réélaboration de la conception de l'espace

(8) beaucoup de substances solides finissent par se détériorer et pourrir dans la nature (écrit scientifique)